



PARTICULIERS

PRINCIPALES CONDITIONS TARIFAIRES des opérations et services aux particuliers au 01/01/2026

Prix en euros par opération (sauf indication contraire),
exprimés taxes incluses lorsque celles-ci sont dues.

**BANQUE POPULAIRE
VAL DE FRANCE**



la réussite est en vous

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS

(Liste nationale des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement)

Les tarifs ci-dessous sont indiqués hors offre groupée de services (forfait) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle. Ces tarifs sont également repris dans les thèmes correspondants.

LISTE DE SERVICES	PRIX EN €
<ul style="list-style-type: none"> Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.)⁽¹⁾ Cyberplus 	Gratuit (hors coût de communication ou de fourniture d'accès à Internet et hors alerte par SMS)
<ul style="list-style-type: none"> Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte via Cyberplus : <ul style="list-style-type: none"> > par notification hors application mobile > par e-mail 	Gratuit (hors coût fournisseur d'accès Internet) Gratuit (hors coût fournisseur d'accès Internet)
<ul style="list-style-type: none"> Tenue de compte 	6,00 € / trimestre Soit pour information 24,00 € / an
<ul style="list-style-type: none"> Fourniture d'une carte de débit, carte de paiement internationale <ul style="list-style-type: none"> > à débit immédiat : Carte CB-Visa Classic > à débit différé : Carte CB-Visa Classic > à autorisation quasi-systématique (débit immédiat) : Carte CB-Visa Classic > à autorisation systématique (débit immédiat) : Carte CB-Visa Classic 	46,40 € / an 46,40 € / an 46,40 € / an 40,00 € / an
<ul style="list-style-type: none"> Retrait d'espèces (cas de retrait en euro dans la zone euro à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale) 	1,20 € par retrait (à partir du 4 ^e retrait par mois)
<ul style="list-style-type: none"> Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement : Sécuriplus⁽²⁾ 	29,95 € / an
<ul style="list-style-type: none"> Virement (cas d'un virement SEPA classique occasionnel) : <ul style="list-style-type: none"> > en agence > par Internet 	5,00 € / virement Gratuit
<ul style="list-style-type: none"> Prélèvement : <ul style="list-style-type: none"> > frais par paiement d'un prélèvement SEPA > frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA 	Gratuit Gratuit
<ul style="list-style-type: none"> Commission d'intervention 	8,00 € / opération avec un plafond de 80,00 € / mois

Afin d'assurer l'information de la clientèle et du public sur les prix des produits et services liés à la gestion d'un compte de dépôt ou d'un compte de paiement, les établissements mettent à disposition sous forme électronique sur leur site Internet et en libre-service dans les locaux de réception du public, sur support papier ou un support durable le document d'information tarifaire prévu par l'article 1^{er}, III de l'arrêté du 5 septembre 2018. Ce document harmonisé présente la liste des services les plus représentatifs rattachés à un compte de paiement telle que définie à l'article D 312-1-1 A du Code Monétaire et Financier, l'offre groupée de service la plus commercialisée ainsi que toutes les autres les offres groupées de services.

(1) Le(s) service(s) souligné(s) correspond(ent) à celui(ceux) proposé(s) dans le cadre du produit mentionné.

(2) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise gérée par le Code des assurances.

SOMMAIRE

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS	2	ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS	25
OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	4	25 Épargne bancaire	
4 Ouverture, transformation, clôture		25 Placements financiers	
4 Relevés de compte		25 Frais ponctuels	
4 Tenue de compte		27 Frais récurrents	
5 Services en agence		29 Opérations diverses	
5 Services Bancaires de Base		29 Autres services	
6 Prestations de Base		ASSURANCES ET PRÉVOYANCE	30
BANQUE À DISTANCE	7	30 Vous assurer ainsi que vos proches	
7 Par Internet		30 Assurer vos biens	
7 Par téléphone		30 Vous protéger au quotidien	
VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	8	30 Assurer vos moyens de paiement	
8 Cartes		30 Offres retirées de la commercialisation	
10 Virements		AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES	32
11 Prélèvements SEPA/TIPSEPA		32 Frais de succession	
12 Chèques		32 Autres services	
12 Offres retirées de la commercialisation		OPÉRATIONS BANCAIRES À L'INTERNATIONAL	33
OFFRES GROUPEES DE SERVICES	13	33 Change manuel	
13 Offre d'accompagnement de la Clientèle en situation de Fragilité financière (OCF)		33 Opérations par carte bancaire	
14 Pack Famille		33 Virement non SEPA	
15 Forfait Cristal		34 Autres services	
16 Forfait Cristal Duo		INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	35
17 Offres retirées de la commercialisation		36 Pour rester en contact avec votre banque à tout moment	
IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	20	36 Nos partenaires / Mentions légales	
20 Commission d'intervention		36 Références européennes	
20 Opérations particulières		RÉSoudre UN LITIGE	36
20 Incidents de paiement		38 Votre Banque Populaire : votre interlocuteur privilégié	
21 Plafonnements spécifiques		38 Votre recours en médiation	
DÉCOUVERTS ET CRÉDITS	22	Accéder facilement à la brochure tarifaire de votre Banque Populaire en téléchargeant la version à jour en ligne	
22 Découverts et autorisations de découvert			
22 Crédits à la consommation			
23 Crédits immobiliers		Tarif réglementé, conformément à la loi.	
23 Assurance			
24 Garanties et Prestations diverses			



Pour les termes qui font l'objet de cette icône, vous pouvez vous référer aux glossaires des principaux termes utilisés dans le secteur financier sur le site du Comité Consultatif du Secteur Financier (<https://www.ccsfin.fr/informations-pratiques/glossaires>).

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

- Ouverture/Clôture d'un compte de dépôt **Gratuit**
- Ouverture d'un compte séquestre 108,20 €
- Dénonciation / désolidarisation de compte joint 45,00 €
- Service d'aide à la mobilité bancaire (Facili'Pop) **Gratuit**
- Virement de clôture de compte **Gratuit**

RELEVÉS DE COMPTE

PÉRIODICITÉ	PAPIER	ÉLECTRONIQUE	RELEVÉ ÉLECTRONIQUE COMPLÉMENTAIRE AU RELEVÉ PAPIER (PLUS COMMERCIALISÉ)
-------------	--------	--------------	--------------------------------------------------------------------------

Facturation par trimestre et par compte

Mensuelle	4 ¹ Gratuit	4 ¹ Gratuit	4,90 €
Journalière	87,90 €	Gratuit	43,90 €
Hebdomadaire	20,80 €	Gratuit	10,40 €
Décadaire	14,30 €	Gratuit	7,15 €

- Relevé en braille **Gratuit**
- Réédition d'extrait de compte inférieur ou égal à 90 jours **Gratuit**
- Réédition d'extrait de compte au-delà de 90 jours 9,10 € / mois édité
- Relevé annuel de frais 4¹ **Gratuit**

TENUE DE COMPTE

- Tenue de compte de dépôt actif
 - > standard 6,00 € / trimestre
 - > pour les clients titulaires d'une offre groupée de services retirée de la commercialisation (voir page 18) 3,60 € / trimestre
 - > pour les clients titulaires d'une offre groupée de services retirée de la commercialisation (voir page 18) et ayant opté uniquement⁽¹⁾ pour le service « e-Documents »⁽²⁾ **Gratuit**
 - > pour les clients titulaires d'une offre groupée de services **Équipage Facilités, Dig'i'Pop, Forfait Cristal, Forfait Cristal Duo, Pack Famille, OCF et Majeurs Protégés.** **Gratuit**
- Frais de tenue et de gestion de compte de dépôt inactif 4¹ 30,00 € / an dans la limite du solde créditeur du compte⁽³⁾

DÉFINITION – Compte inactif au sens de l'article L.312-19 du Code Monétaire et Financier
Ce terme est défini dans votre convention de compte de dépôt.

- Commission de suivi global
 - > compte débiteur plus de 65 jours consécutifs ou non dans le trimestre décalé⁽⁴⁾ ou compte pour lequel le changement d'adresse n'a pas été signalé 41,40 € / trimestre

(1) Sans envoi complémentaire sur support papier.

(2) Voir e-Documents page 7.

(3) Le montant des frais et commissions prélevés annuellement sur un compte de dépôt inactif est plafonné par arrêté ministériel.


(4) Le trimestre décalé s'entend comme étant les périodes suivantes : du 01/03 au 31/05, du 01/06 au 31/08, du 01/09 au 30/11 et du 01/12 au 28/02.

SERVICES EN AGENCE

VERSEMENT, RETRAIT

- Versement d'espèces au guichet de votre agence 4¹ **Gratuit**
- Retrait d'espèces en agence sans émission de chèque 4¹ **Gratuit**
- Mise à disposition de fonds (auprès d'une autre Banque Populaire) 23,20 €

AUTRES SERVICES

-  Délivrance d'un relevé d'identité bancaire (IBAN-BIC) **Gratuit**
- Coffre-fort (selon disponibilité dans votre agence)
 - > frais de location de coffre-fort selon contenance À partir de 79,00 € / an
 - > frais d'ouverture forcée d'un coffre-fort (tous motifs) 293,70 €

SERVICES BANCAIRES DE BASE⁽¹⁾

(services définis à l'article D.312-5-1 du code monétaire et financier, fournis dans le cadre du droit au compte prévu à l'article L. 312-1 du même code) 4¹ **Gratuit**

- > L'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
- > Un changement d'adresse par an,
- > La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire,
- > La domiciliation de virements bancaires,
- > La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
- > L'encaissement de chèques et de virements bancaires,
- > Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,
- > L'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc.),
- > Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte,
- > La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique⁽²⁾) permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne,
- > Deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant les mêmes services,
- > La réalisation des opérations de caisse.

DÉFINITION : Droit au compte.

- Commission d'intervention⁽³⁾ pour les clients titulaires des Services Bancaires de Base 4,00 € par opération (dans la limite d'un plafond mensuel de 20,00 €)

(1) Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

(2) Autorisation systématique : Sous réserve des exceptions prévues dans les Conditions Générales de Fonctionnement des cartes - Contrat porteur carte Particuliers.

(3) Définition page 20 « Irrégularités et Incidents » / « Commission d'intervention ».

LES PRESTATIONS DE BASE⁽¹⁾

(au sens du II de l'article L 312-1 et du D 312-5 du code monétaire et financier)

> L'ouverture et la clôture du compte,	Gratuit
> Un changement d'adresse par an,	Gratuit
> La délivrance à la demande de Relevés d'Identité Bancaire,	Gratuit
> La domiciliation de virements bancaires,	Gratuit
> La fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,	Gratuit
> La tenue du compte,	Tarifs standards ⁽²⁾
> L'encaissement de chèques et de virements bancaires,	Tarifs standards ⁽²⁾
> Prélèvement (frais par paiement d'un prélèvement SEPA), titre interbancaire de paiement SEPA ou virement bancaire SEPA, ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,	Tarifs standards ⁽²⁾
> L'abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, téléphone mobile, SMS, etc.),	Tarifs standards ⁽²⁾
> Les dépôts et les retraits d'espèces au guichet et aux distributeurs automatiques de la Banque,	Tarifs standards ⁽²⁾
> La fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique ⁽³⁾) permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans l'Union Européenne.	Tarifs standards ⁽²⁾

BANQUE À DISTANCE

PAR INTERNET (ORDINATEUR, MOBILE ET TABLETTE)

- **Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS etc.)⁽¹⁾**
Cyberplus permet de bénéficier, à partir d'un accès sécurisé au site de la Banque Populaire, aux services suivants :
 - > consultation de comptes et portefeuilles boursiers
 - > consultation et gestion de comptes et portefeuilles boursiers**Gratuit⁽²⁾**
Gratuit⁽²⁾
- **Mise à disposition d'un PassCyberplus pour la sécurisation des opérations en ligne** (associé à la carte bancaire du client, le Pass Cyberplus permet de générer un mot de passe dynamique et à usage unique à des fins d'authentification forte)
Gratuit
- **Mise à disposition d'une carte PassCyberplus**
 - > Les frais de réédition du code confidentiel ou de refabrication s'appliquent sur la carte PassCyberplus (cf. p. 10)**Gratuit**
- **Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte par** (mise en place par Cyberplus)
 - > par notification hors application mobile
 - > par email**Gratuit⁽²⁾**
Gratuit⁽²⁾
Gratuit
- **Agrégation de comptes**
(service d'informations consolidées concernant un ou plusieurs comptes ouvert(s) auprès d'une ou plusieurs autres banque(s), disponible sur l'espace de banque à distance du client)
Gratuit
- **Secur'Pass**
(dispositif d'authentification forte permettant d'accéder aux comptes en ligne et de réaliser des opérations bancaires de façon sécurisée)
Gratuit
- **e-Documents**
(service permettant d'accéder à vos documents au format électronique, de manière sécurisée dans l'espace de banque à distance)
Gratuit
- **Coffre-fort numérique (5 Go)**
(espace de stockage sécurisé de vos documents personnels et/ou professionnels)
1,26 € / mois

PAR TÉLÉPHONE

- **Frais d'utilisation des services de banque à distance (Internet, téléphone fixe, SMS, etc.)⁽¹⁾**
 - > appel à votre agence⁽³⁾
 - > accès au Centre de Relations Clients AGENCE MULTIMEDIA⁽³⁾**Prix d'un appel local**
Composez le
09 84 98 98 98

(1) Ces prestations ne constituent pas une offre groupée de services.

(2) Se reporter aux tarifs indiqués dans ce document indiquant les conditions et tarifs des opérations et services.

(3) Autorisation systématique : Sous réserve des exceptions prévues dans les Conditions Générales de Fonctionnement des cartes - Contrat porteur carte Particuliers.

(1) Le service souligné correspond à celui proposé dans le cadre du produit mentionné.

(2) Hors coût de communication ou de fourniture d'accès à Internet et hors alerte par SMS.

(3) Appel non surtaxé, coût selon l'opérateur, depuis la France ou l'étranger. Pour les appels depuis l'étranger, composer le numéro +33 9 84 98 98 98.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

CARTES (cotisation annuelle, hors offres groupées de services)

DÉFINITIONS

- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit immédiat) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, au jour le jour.
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale à débit différé) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, à une date convenue. Elle permet également d'effectuer des retraits qui sont débités au jour le jour sur le compte.
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation quasi-systématique) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision) disponible sur son compte. Toutefois, par exception, certaines opérations de paiement pourront être réalisées sans contrôle du solde (par exemple : péages d'autoroutes ou de certains parkings...).
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) : l'établissement fournit une carte de paiement liée au compte du client. Le montant de chaque opération effectuée à l'aide de cette carte est débité directement et intégralement sur le compte du client, après vérification automatique et systématique du solde (ou provision)

COTISATIONS CARTE

Cartes de paiement

CARTES (TARIF ANNUEL)	VISA INFINITE	VISA PLATINUM	VISA PREMIER	CB-VISA CLASSIC	EUROCARD MASTERCARD
Fourniture d'une carte de débit Carte de paiement internationale à débit immédiat	350,00 € ⁽¹⁾	210,00 € ⁽¹⁾	138,90 €	46,40 €	46,40 €
Fourniture d'une carte de débit Carte de paiement internationale à débit différé	350,00 €	210,00 €	138,90 €	46,40 €	46,40 €
Fourniture d'une carte de débit Carte de paiement internationale à autorisation quasi-systématique à débit immédiat				46,40 €	
Fourniture d'une carte de débit Carte de paiement internationale à autorisation systématique ⁽²⁾ à débit immédiat				40,00 €	

Cartes de débit/crédit (carte associée à un crédit renouvelable)⁽³⁾

CARTES (TARIF ANNUEL)	VISA PLATINUM FACÉLIA	VISA PREMIER FACÉLIA	CB-VISA CLASSIC FACÉLIA
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit immédiat	210,00 €	138,90 €	46,40 €
Fourniture d'une carte de paiement internationale à débit différé	210,00 €	138,90 €	46,40 €

(1) Plus commercialisée.

(2) Autorisation systématique : Sous réserve des exceptions prévues dans les Conditions Générales de fonctionnement des cartes - contrat porteur carte Particuliers.

(3) Sous réserve d'acceptation par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte permettant de payer soit au comptant comme une carte de paiement classique, soit à crédit par l'utilisation du crédit renouvelable associé. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

PAIEMENT PAR CARTE

Paiement par carte bancaire en euro en France et dans l'EEE⁽¹⁾ **Gratuit**

PAIEMENT SUR INTERNET

Click to Pay

Ajout de votre carte dans une solution de paiement mobile⁽²⁾ **Gratuit**

PAIEMENT PAR PORTE-MONNAIE SANS CONTACT

Money Walkie⁽³⁾

Porte-monnaie sans contact, alternative à la carte bancaire pour les enfants. Vous accompagnez progressivement votre enfant dans son éducation budgétaire.

Prix public (hors promotion) au 14/11/2025. **29,90 €**

Banque Populaire Val de France vous permet de bénéficier du tarif préférentiel :

- › si vous êtes client **24,90 €**
- › si vous êtes client sociétaire **21,00 €**

RETRAITS D'ESPÈCES

Retrait d'espèces en euros

- Retrait d'espèces au distributeur automatique de billets Banque Populaire (avec carte bancaire ou service SM@RTretrait⁽⁴⁾ **Gratuit**
- Retrait d'espèces (cas de retrait en euros dans la zone euros à un distributeur automatique d'un autre établissement avec une carte de paiement internationale)
 - › Carte CB-Visa Classic, CB-Visa Classic Facelia, CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique ou systématique et MasterCard internationale **1,20 € à partir du 4^{ème} retrait dans le mois Gratuit**
 - › Carte Visa Premier, Visa Premier Facelia, Visa Platinum, Visa Platinum Facelia et Visa Infinite

SERVICES LIÉS À LA CARTE BANCAIRE⁽⁵⁾

	EN AGENCE	VIA INTERNET	VIA APPLICATION MOBILE
Consultation du code confidentiel de la carte	Non disponible	Non disponible	Gratuit
Réédition / Réactivation du code confidentiel de la carte			
› en mode normal	9,35 €	Non disponible	Non disponible
› en mode urgent	16,00 €		
Modification temporaire des plafonds d'utilisation de la carte pour une durée de 30 jours (retrait et/ou paiement)			
› plafond sur 1 mois	6,30 €	Gratuit	Gratuits
› plafond sur 2 mois	7,30 €	limité à 3 / an ⁽¹⁾	limité à 3 / an
› plafond sur 3 mois	8,30 €		
	EN AGENCE	VIA INTERNET	VIA APPLICATION MOBILE
Modification permanente des plafonds d'utilisation de la carte (retrait et/ou paiement)	37,20 €	Non disponible	Non disponible

(1) Voir détail de la zone EEE page 36.

(2) Les solutions de paiement mobile proposées par Banque Populaire pour régler un achat sur internet si le commerçant l'autorise sont Apple Pay, Samsung Pay, Google Pay. Apple Pay est une marque déposée d'Apple Inc. Google Pay est une marque déposée par Google Inc. Samsung Pay est une marque déposée par Samsung Electronics.

(3) Le produit Money Walkie s'appuie sur une carte Visa rattachée à un compte de monnaie électronique. Money Walkie est un service commercialisé par QIP, société par actions simplifiée au capital de 29 600 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Créteil sous le numéro 873 135 879 dont le siège social est situé 5 avenue du Général de Gaulle - 94160 Saint Mandé et agissant en qualité de distributeur de Xpollens, société par actions simplifiée au capital de 64 427 585 euros, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 501 586 341, dont le siège social est situé 110 avenue de France - 75013 Paris. Xpollens est agréée en tant qu'établissement de Monnaie Electronique au sens de l'article L525-1 du Code monétaire et financier, par l'ACPR, l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, sis 4 Place de Budapest 75436 PARIS CEDEX 09, sous le numéro 16528 (fiche consultable sur www.regaf.fr).

(4) Sur les distributeurs Banque Populaire uniquement, pour un retrait maximum de 150 € à la souscription. Réservez aux personnes physiques adhérentes au service de Banque à distance Cyberplus, avec un Smartphone et un numéro de téléphone mobile associé aux opérations de banque à distance.

(5) Sous réserve d'être abonné au service de banque à distance de votre banque et d'être équipé de Sécur'Pass.

• Commande de la carte en urgence (nouveau contrat)	27,50 €
• Refabrication de la carte avant échéance	17,90 €
> en mode normal	28,80 €
> en mode urgent	
• Recherche de facturette	18,35 €
• Verrouillage temporaire de la carte ⁽¹⁾	Gratuit
• Activation/ Désactivation des paiements à distance ⁽¹⁾	Gratuit
• Activation/ Désactivation des paiements et retraits à l'étranger ⁽¹⁾	Gratuit
• Service E-Carte (paiement sécurisé sur internet ; service disponible depuis l'application mobile) ⁽²⁾	14,50 €

VIREMENTS⁽³⁾

• Réception d'un virement SEPA ⁽⁴⁾ occasionnel ou permanent	Gratuit
------------------------------------------------------------------------	----------------

ÉMISSION D'UN VIREMENT SEPA

• Frais par virement ⁽⁵⁾ vers un compte Banque Populaire Val de France	
-----------------------------------------------------------------------------------	--

	AU GUICHET DE L'AGENCE (OU PAR TÉLÉPHONE)	VIA L'ESPACE CLIENT (INTERNET OU APPLICATION MOBILE)
--	----------------------------------------------	------------------------------------------------------------

Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)

Frais par virement SEPA classique	5,00 €	Gratuit
Frais par virement SEPA instantané	5,00 €	Gratuit

Émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent)

Frais de mise en place d'un virement permanent	Gratuit	Gratuit
Frais par virement permanent	Gratuit	Gratuit

• Virement occasionnel immédiat par carte au guichet automatique Banque Populaire vers un compte du client dans la même Banque Populaire	Gratuit
• Frais par virement ⁽⁵⁾ vers un autre établissement bancaire	

	AU GUICHET DE L'AGENCE (OU PAR TÉLÉPHONE)	VIA L'ESPACE CLIENT (INTERNET OU APPLICATION MOBILE)
--	----------------------------------------------	------------------------------------------------------------

Virement (cas d'un virement SEPA occasionnel)

Frais par virement SEPA classique	5,00 €	Gratuit
Frais par virement SEPA instantané	5,00 €	Gratuit

Émission d'un virement SEPA (cas d'un virement SEPA permanent)

Frais de mise en place d'un virement permanent	Gratuit	Gratuit
Frais par virement permanent	1,55 €	Gratuit

• Virement de trésorerie urgent	11,50 € / virement
---------------------------------	-----------------------

AUTRES OPÉRATIONS

• Service Wero	Gratuit
Service permettant d'effectuer des virements SEPA instantanés occasionnels avec un numéro de téléphone mobile, une adresse email ou un QR Code Wero	
• Frais d'opposition à un virement avant exécution (révocation d'une échéance de virement)	Gratuit
• Demande de retour de fonds sur virement unitaire émis à tort (recall)	9,40 € / virement
• Demande de retour à l'émetteur d'un virement reçu à tort	5,00 €
• Révocation définitive d'un virement permanent (retrait du consentement)	Gratuit
• Confirmation de l'exécution d'un virement SEPA classique émis (par courriel)	0,25 € / envoi
• Demande de confirmation de la réception d'un virement par la banque du bénéficiaire	9,40 € / demande
• Demande de renseignements auprès de la banque bénéficiaire	19,00 €

PRÉLÈVEMENTS SEPA/ TIPSEPA⁽¹⁾

• Frais de mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA	
> créancier organisme public et assimilé	Gratuit
> autre	Gratuit
• Frais par paiement d'un prélèvement SEPA ou d'un TIPSEPA	Gratuit
• Opposition à une ou plusieurs échéance(s) de prélèvement	Gratuit
• Frais de révocation d'un mandat de prélèvement SEPA ou de TIPSEPA	^{€1*} Gratuit
• Émission d'un prélèvement SEPA	Nous consulter

	EN AGENCE	SUR INTERNET
Retrait de consentement au prélèvement/ Ajout d'un émetteur sur sa liste noire (créanciers non autorisés)	^{€1*} Gratuit	^{€1*} Gratuit
Ajout d'un émetteur à sa liste blanche avec ou sans limitation du montant et de la périodicité des prélèvements autorisés (par couple ICS/RUM ou ICS) ⁽²⁾	Gratuit	Indisponible

Liste noire

Le client donne instruction à la Banque Populaire de bloquer tout prélèvement SEPA provenant d'un (ou plusieurs) créancier(s) et il peut préciser le(s) mandats(s) concerné(s). Tout prélèvement SEPA émis par un créancier que le client a désigné se présentant au débit de son compte de dépôt est rejeté par la Banque Populaire. Ce blocage est effectif pour les prélèvements dont l'échéance est postérieure à la date du jour.

Liste blanche

Le client donne instruction à la Banque Populaire de ne payer, sur son compte, que les prélèvements SEPA émis par un (ou plusieurs) créancier(s) et il peut préciser le(s) mandat(s) autorisé(s). Le client peut également préciser s'il souhaite mettre en place une limitation de montant et périodicité pour tout prélèvement SEPA émis par un (ou plusieurs) créancier(s) et il peut préciser le(s) mandat(s) concerné(s). Ces blocages sont effectifs pour les prélèvements dont l'échéance est postérieure à la date du jour.

(1) Activation et désactivation via l'application mobile sous réserve d'un abonnement Cyberplus.

(2) Sous réserve d'être abonné au service de Banque à Distance de votre banque et d'être équipé de Sécur'Pass.

(3) Pour les virements en devises hors euros ou impliquant un pays hors de l'EEE, se reporter à la rubrique « Opérations internationales » (voir détail zone EEE page 36).

(4) Virement en euros, reçu en provenance d'un compte situé en France ou dans un autre pays de l'espace SEPA (voir détail de l'espace SEPA p.36).

(5) Virement en euros, émis vers la France ou un pays de l'espace SEPA (Voir détail de l'espace SEPA p. 36).

(1) Prélèvements SEPA en euros dans l'espace SEPA (Voir détail de l'espace SEPA p.36).

(2) Les termes ICS / RUM sont définis dans votre convention de compte de dépôt.

CHÈQUES

- Délivrance d'un chéquier à l'agence **Gratuit**
- Remise de chèque(s) libellé(s) en euros **Gratuit**
date de valeur = J+1 ouvré⁽¹⁾ (J : date de comptabilisation)
- Paiement d'un chèque remis à l'encaissement sur une banque de la zone SEPA⁽²⁾ **Gratuit**
- Renouvellement automatique de chéquier **Gratuit**
- Frais d'envoi de chéquier à domicile
 - > envoi par lettre recommandée simple 7,60 €
 - > envoi par courrier simple (souche en haut / souche à gauche) 1,89 €
- Frais d'émission d'un chèque de banque en agence 13,94 €
- Frais de destruction de chéquier en cas de non retrait du chéquier dans les 2 mois à compter de la mise à disposition en agence 6,00 €
- Envoi de bordereau de remises de chèques à domicile en courrier simple 1,89 €
- Accès à l'image des chèques remis et téléchargement (par consultation) 3,20 € / image

OPPOSITIONS SUR CHÈQUE

- Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur, par chèque 15,50 €
- Frais d'opposition chéquier(s) par l'émetteur, par chéquier 31,00 €
- Frais d'opposition sur série de chèques par l'émetteur, par série de chèque 31,00 €

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

- Carte Créodis⁽³⁾ 17,00 € / an

OFFRES GROUPÉES DE SERVICES

OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT DE LA CLIENTÈLE EN SITUATION DE FRAGILITÉ FINANCIÈRE (OCF)

⁽¹⁾ 1 € / mois soit 12,00 € / an

L'OCF est une offre groupée de services réservée à la clientèle en situation de fragilité financière comprenant :

- La tenue, la fermeture et, le cas échéant, l'ouverture du compte de dépôt,
- Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement à autorisation systématique) : CB-Visa Classic à autorisation systématique⁽¹⁾,
- Le dépôt et le retrait d'espèces dans l'agence de l'établissement teneur du compte,
- Quatre émissions de virements mensuels SEPA, dont au moins un virement permanent ainsi que des prélèvements SEPA en nombre illimité,
- Deux chèques de banque par mois,
- Abonnement à des services de banque à distance (Internet, téléphone, SMS, etc.) ainsi que la possibilité d'effectuer à distance des opérations de gestion vers un autre compte du titulaire au sein du même établissement,
- Abonnement à des produits offrant des alertes sur la situation du compte,
- La fourniture de relevés d'identités bancaires,
- Un changement d'adresse une fois par an,

- Le plafonnement des frais liés aux incidents de paiement et irrégularités de fonctionnement de compte⁽²⁾ ⁽¹⁾ 16,50 € / mois
- Le plafonnement spécifique des commissions d'intervention prévu à l'article R. 312-4-2 du code monétaire et financier 4,00 € / par opération
- Réduction de 50% sur les frais de rejet de prélèvement, de virement ou de TIPSEPA pour défaut de provision
 - > si montant de l'opération inférieur à 20 €, montant de l'opération, plafonné à 6,00 €
 - > si montant de l'opération supérieur ou égal à 20 €, 6,00 € / rejet⁽³⁾

(1) Jour ouvré : du lundi au vendredi même si l'agence est ouverte le samedi (sauf exception pour les chèques remis le vendredi et crédités le samedi selon le fonctionnement des Centres de Traitement des Chèques).

(2) Dans le cas d'un chèque remis à l'encaissement sur une banque de la zone SEPA.

(3) Produit de BPCE Financement.

(1) Autorisation systématique: Sous réserve des exceptions prévues dans les Conditions Générales de Fonctionnement des cartes - Contrat porteur carte Particuliers.

(2) Ces frais sont constitués des commissions d'intervention, des frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, des frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, du forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, des frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, des frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, des frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, des frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, des frais d'opposition (blocage) de la carte par la Banque.

(3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément.

PACK FAMILLE

LA CONVENTION QUI ÉQUIPE TOUTE VOTRE FAMILLE POUR UNE COTISATION UNIQUE

SERVICES INCLUS SELON LA FORMULE SÉLECTIONNÉE - LE PRIX MENSUEL DE LA COTISATION DÉPEND DU TYPE DE CARTE CHOISI	ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
La tenue de(s) compte(s)	•	•	•
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile) par titulaire	•	•	•
Un service d'alertes sur la situation du compte (e-mail ou notification hors App avec Cyberplus)	•	•	•
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay, Garmin Pay, SwatchPAY! ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque	•	•	•
Un service de coffre-fort numérique par titulaire ⁽¹⁾	•	•	•
Des chèquiers sur demande (hors frais postaux) ⁽¹⁾	•	•	•
Un conseiller dédié en agence	•	•	•
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro / par carte	3	illimités	illimités
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Sécuriplus ⁽²⁾		•	•
Une autorisation de découvert par compte ⁽¹⁾⁽³⁾	•	•	•
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500 € ⁽¹⁾		•	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1000 € ⁽¹⁾			•
L'exonération des frais de retraits et de paiements par carte hors zone Euro ⁽⁴⁾	18-28 ans ⁽⁵⁾	18-28 ans ⁽⁵⁾	•

+

POUR LES PARENTS, minimum 2 comptes, maximum 3 comptes⁽⁶⁾ Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

1 carte par compte et par titulaire ⁽³⁾		ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
2 CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique ou systématique (à débit immédiat) + 2 CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique ou systématique (à débit immédiat) max.	12,90 €	15,80 €		
2 CB-Visa Classic + 2 CB-Visa Classic max.	12,90 €	15,80 €		
2 CB-Visa Premier + 2 CB-Visa Classic max.		24,30 €	29,60 €	
Supplément option carte gamme visa premier souscrite avant le 19/11/2019	7,00 €			
2 Visa Platinum + 2 Visa Premier max.			38,00 €	
2 Visa Infinite + 2 Visa Premier max.			52,95 €	

+

POUR LES ENFANTS DE 11 À 28 ANS, un compte individuel par jeune Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)

1 carte GRATUITE par compte et par titulaire ⁽³⁾		ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique ou systématique (à débit immédiat) ⁽¹⁾ ou CB-Visa Classic	•	•		
CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique ou systématique (à débit immédiat) ⁽¹⁾ ou CB-Visa Classic ou Visa Premier				•

+

LES RÉDUCTIONS COMPLÉMENTAIRES⁽⁶⁾

Pour les clients Fonction Publique	10 % de réduction
Pour les clients professionnels (hors SCI et Association) et dirigeants d'entreprise ⁽⁶⁾	50 % de réduction

- (1) Clients majeurs uniquement.
 (2) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances.
 (3) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation.
 (4) Hors frais de change.
 (5) Exonération réservée aux clients âgés de 18 à 28 ans et équipés du PACK FAMILLE.
 (6) Voir modalités en agence.
 (7) Obligatoire pour les mineurs.
 (8) Ces réductions ne sont pas cumulables entre elles et ne sont pas applicables aux jeunes de 11 à 28 ans.
 (9) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataire d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise bénéficient d'une réduction de 50% sur toutes les offres.

FORFAIT CRISTAL

POUR ÉQUIPER VOTRE COMPTE PERSONNEL CHOISISSEZ LE FORFAIT BANCAIRE QUI VOUS RESSEMBLE

SERVICES INCLUS SELON LA FORMULE SÉLECTIONNÉE - LE PRIX MENSUEL DE LA COTISATION DÉPEND DU TYPE DE CARTE CHOISI	ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
La tenue de(s) compte(s)	•	•	•
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile) par titulaire	•	•	•
Un service d'alertes sur la situation du compte (e-mail ou notification hors App avec Cyberplus)	•	•	•
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay, Garmin Pay, SwatchPAY! ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque	•	•	•
Un service de coffre-fort numérique ⁽¹⁾	•	•	•
Des chèquiers sur demande (hors frais postaux) ⁽¹⁾	•	•	•
Un conseiller dédié en agence	•	•	•
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro / par carte	3	illimités	illimités
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Sécuriplus ⁽²⁾		•	•
Une autorisation de découvert ⁽¹⁾⁽³⁾	•	•	•
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500 € ⁽¹⁾		•	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1000 € ⁽¹⁾			•
L'exonération des frais de retraits et de paiements par carte hors zone Euro ⁽⁴⁾	18-28 ans ⁽⁵⁾	18-28 ans ⁽⁵⁾	•

+

POUR LES PLUS DE 28 ANS Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)⁽¹⁾

		ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
1 carte ⁽¹⁾	CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique ou systématique (à débit immédiat)	6,90 €	10,50 €	
	CB-Visa Classic	6,90 €	10,50 €	
	Visa Premier		15,80 €	21,10 €
	Supplément option carte gamme visa premier souscrite avant le 19/11/2019	7,00 €		
	Visa Platinum			27,45 €
	Visa Infinite			38,00 €

+

POUR LES 11 À 28 ANS Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)⁽¹⁾

		ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
CB-Visa Classic à autorisation systématique (à débit immédiat) ⁽²⁾	11-17 ans : 1,00 €		11-17 ans : 5,25 € ⁽²⁾⁽³⁾	
	12-24 ans : 1,00 €	25-28 ans : 3,00 €	12-28 ans : 5,25 € ⁽³⁾	
	18-24 ans : 1,00 €	25-28 ans : 3,00 €	18-28 ans : 5,25 € ⁽³⁾	
	18-24 ans : 1,00 €	25-28 ans : 3,00 €	18-28 ans : 5,25 € ⁽³⁾	
Visa Premier		18-28 ans : 7,90 € ⁽³⁾	18-28 ans : 10,55 € ⁽³⁾	
Visa Platinum			18-28 ans : 13,73 € ⁽³⁾	
Visa Infinite			18-28 ans : 19,00 € ⁽³⁾	

+

LES RÉDUCTIONS COMPLÉMENTAIRES⁽⁶⁾

Pour les clients Fonction Publique	10 % de réduction⁽⁶⁾
Pour les clients professionnels (hors SCI et Associations) et dirigeants d'entreprise ⁽⁷⁾	50 % de réduction⁽⁶⁾

FORFAIT CRISTAL CONFORT JEUNE +X AVEC UNE CARTE VISA PREMIER

De 18 à 25 ans	2,00 € ⁽⁸⁾
De 26 à 28 ans	4,00 € ⁽⁸⁾
À 29 ans	7,90 € ⁽⁸⁾
À partir de 30 ans	15,80 €

- (1) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation.
 (2) Réserve aux clients âgés de 11 à 17 ans, ou dans le cadre des Services Bancaires de Base (SBB) liés au droit au compte, ou dans le cadre de l'Offre Clientèle Fragile (OCF).
 (3) Réduction sur le tarif appliqué aux clients de plus de 28 ans pour la souscription forfait Cristal.
 (4) Hors frais de change.
 (5) Exonération réservée aux clients âgés de 18 à 28 ans et équipés du FORFAIT CRISTAL.
 (6) Ces réductions ne sont pas cumulables entre elles et ne sont pas applicables aux jeunes de 11 à 28 ans.
 (7) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise bénéficient d'une réduction de 50% sur toutes les offres. Sous réserve d'éligibilité, à partir de leur 30^e anniversaire pour Cristal Confort Jeune +X.
 (8) Tarification sous condition d'un paiement par mois constaté avec la carte (jusqu'à 29 ans inclus), à défaut, une régularisation de cotisation sera prélevée en complément. Le montant cumulé de la cotisation et de la régularisation sera égal au prix mensuel de l'offre.

FORFAIT CRISTAL DUO

POUR CEUX QUI NE VEULENT QU'UN COMPTE JOINT
DES SERVICES UTILES ET INDISPENSABLES

COTISATION MENSUELLE SELON LA FORMULE SÉLECTIONNÉE ET LE TYPE DE CARTE CHOISI	ESSENTIEL	CONFORT	PREMIUM
La tenue de compte	•	•	•
Un abonnement à des services de banque à distance (Cyberplus Internet et Mobile) par titulaire	•	•	•
Un service d'alertes sur la situation du compte (e-mail ou notification hors App avec Cyberplus)	•	•	•
L'utilisation des cartes dans Apple Pay, Samsung Pay, Garmin Pay, SwatchPAY! ou toutes autres solutions de paiement mobile agréées par la Banque	•	•	•
Un service de coffre-fort numérique par titulaire ⁽¹⁾	•	•	•
Des chèquiers sur demande (hors frais postaux) ⁽¹⁾	•	•	•
Un conseiller dédié en agence	•	•	•
Des retraits gratuits d'espèces aux distributeurs automatiques de billets d'une autre banque (hors réseau Banque Populaire) située dans la zone euro / par carte	3	illimités	illimités
Une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement par titulaire – Sécuriplus ⁽²⁾		•	•
Une autorisation de découvert par compte ⁽¹⁾⁽³⁾	•	•	•
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 500€ ⁽¹⁾		•	
L'exonération d'agios pour les découverts autorisés inférieurs à 1000€ ⁽¹⁾			•
L'exonération des frais de retraits et de paiements par carte hors zone euro ⁽⁴⁾	18-28 ans ⁽⁵⁾	18-28 ans ⁽⁵⁾	•

+

Fourniture d'une carte de débit (carte de paiement internationale)			
1 carte par titulaire (2 max.) ⁽³⁾	CB-Visa Classic à autorisation quasi- systématique ou systématique (à débit immédiat)	8,90 €	13,70 €
	CB-Visa Classic	8,90 €	13,70 €
	Visa Premier		26,40 €
	Visa Platinum		34,50 €
	Visa Infinite		47,65 €

+

LES RÉDUCTIONS COMPLÉMENTAIRES ⁽⁶⁾	
Pour les sociétaires Fonction Publique	10 % de réduction
Pour les clients professionnels (hors SCI et Association) et dirigeants d'entreprise ⁽⁷⁾	50 % de réduction

Cristal Confort avec carte visa Premier selon la tranche d'âge du client.

(1) Clients majeurs uniquement.

(2) Garanties selon limites, conditions et exclusions prévues dans les engagements contractuels en vigueur. Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et Covéa Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances.

(3) Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation.

(4) Hors frais de change.

(5) Exonération réservée aux clients âgés de 18 à 28 ans et équipés du FORFAIT CRISTAL.

(6) Ces réductions ne sont pas cumulables entre elles et ne sont pas applicables aux jeunes de 12 à 28 ans

(7) Les titulaires d'un compte de dépôt destiné à leurs opérations à titre privé et d'un compte courant destiné à leur activité professionnelle ou mandataires d'un compte courant ouvert au nom d'une entreprise bénéficient d'une réduction de 50% sur toutes les offres sous réserve d'éligibilité, à partir de leur 30^e anniversaire pour Cristal Confort Jeune +X.

OFFRE GROPÉE DE SERVICES A DESTINATION DE LA CLIENTÈLE PROTÉGÉE⁽¹⁾

CONTENU DE VOTRE OFFRE	Carte CB-Visa Classic ⁽²⁾	Carte Visa Premier ⁽²⁾
Compte de dépôt	Inclus	Inclus
Tenue de compte	Gratuit	Gratuit
Abonnement à des services de banque à distance (internet et mobile) : Cyberplus consultation	Inclus	Inclus
Sécuriplus	Inclus	Inclus
Virements par internet	Illimités	Illimités
Chèque de banque	3 / an	3 / an
Refabrication de carte	2 / an	2 / an
Réédition du code confidentiel CB	3 / an	3 / an
Cotisation mensuelle	4,90 €	11,90 €

AUTRE OFFRE GROPÉE DE SERVICES

DIGI'POP, LA CONVENTION 100 % DIGITALE CONTENU DE VOTRE OFFRE GROPÉE DE SERVICES

Compte de dépôt		Inclus
Tenue de compte		Gratuit
Carte Mastercard internationale, Carte Visa Classic		Inclus
Abonnement à des services de banque à distance (internet) : Cyberplus		Inclus
e-Documents		Inclus
Cotisation mensuelle		3,69 €

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

ÉQUIPAGE FACILITÉS CONTENU DE VOTRE OFFRE GROPÉE DE SERVICES

Tenue de compte		Gratuit
Découvert modulable		Inclus
Fructi-Facilités (assurance décès toutes causes)		Inclus
Frais d'opposition chèque(s) par l'émetteur		Inclus
Frais d'émission de chèques de banque		Inclus
Réédition du code confidentiel de la carte		Inclus
Cotisation mensuelle		2,54 €

PACK SÉCURITÉ CONTENU DE VOTRE OFFRE GROPÉE DE SERVICES

Sécuriplus (assurance de vos moyens de paiement)		Inclus
Fructi-Facilités (assurance décès toutes causes)		Inclus
1 refabrication de carte par an		Inclus
1 réédition du code confidentiel par an		Inclus
3 chèques de banque par an		Inclus
Cotisation mensuelle		4,16 €

PACK ZEN CONTENU DE VOTRE OFFRE GROPÉE DE SERVICES

Fructi-Facilités (assurance décès toutes causes)		Inclus
Au choix :		
• Fructi-Budget 2 (assurance décès accidentel sur option : 1 500 € pendant 24 mois ou 3 000 € pendant 12 mois)		Inclus
• Sécuri High-Tech (assurance appareils high-tech nomades formule solo)		
1 refabrication de carte par an		Inclus
1 réédition du code confidentiel par an		Inclus
3 chèques de banque par an		Inclus
Cotisation mensuelle		5,20 €

(1) Clients majeurs protégés uniquement.

(2) Au choix, sous réserve des dispositions du jugement.

AFFINEA, LA CONVENTION PERSONNALISÉE CONTENU DE VOTRE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES

Fourniture d'une carte de débit ou de débit crédit (cotisation p.8)

Carte de paiement à autorisation systématique⁽¹⁾

Carte CB-Visa à autorisation quasi-systématique

Carte Mastercard internationale

Carte CB-Visa Classic

Carte CB-Visa Classic Facélia

Visa Premier

Visa Platinum

Visa Infinite

Visa Premier Facélia

Visa Platinum Facélia

et cotisation à une offre d'assurance perte ou vol de moyens de paiement

Assurance perte ou vol des moyens de paiement (Sécuriplus p.28)⁽²⁾⁽³⁾

+

Des produits et services de la gestion quotidienne

Dédicace (p. 31)

Sécuri High-Tech (p. 31)

Fructi Budget (p. 31)

Crescendo (p. 25)

BP infos : information pratique, juridique ou technique (p.31)

=

Vous permettent de bénéficier de réductions tarifaires progressives sur les tarifs unitaires des produits et services souscrits

4 produits ou services

5 % de remise

5 produits ou services

10 % de remise

6 produits ou services

15 % de remise

7 (ou plus) produits ou services

20 % de remise

Ces remises s'appliquent à tous les produits de la convention.

Les avantages complémentaires

Jeunes actifs de 18 à 28 ans inclus⁽⁴⁾ 15 % de réduction complémentaire

Etudiants de 18 à 28 ans inclus⁽⁴⁾ 50 % de réduction complémentaire

L'ensemble des réductions tarifaires est plafonné à 60 %.

La cotisation de votre convention Affinea est mensuelle.

COTISATION À UNE OFFRE GROUPÉE DE SERVICES OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

**HORIZON ÉQUIPAGE
2**

Produits et services inclus

Produits et services inclus	Inclus	Inclus
Banque à distance		
Abonnement à des services de banque à distance Internet : (Cyberplus)	Inclus	Inclus
Assurances		
BP infos : information juridique	Inclus	Inclus
Sécuriplus : assurance de vos moyens de paiement	Inclus	Inclus
Fourniture d'une carte de débit, ou de débit-crédit	Cotisation mensuelle de base	
CB-Visa Classic à autorisation systématique	3,00 €	6,10 €
CB-Visa Classic à autorisation quasi-systématique	3,37 €	6,63 €
Carte Mastercard internationale, CB-Visa Classic ou CB-Visa Classic Facelia à débit immédiat ou débit différé	3,45 €	7,10 €
Carte Visa Premier ou Visa Premier Facelia à débit immédiat ou débit différé	9,04 €	14,40 €
Carte Visa Platinum ; Visa Platinum Facelia à débit immédiat ou débit différé		19,40 €
Carte Visa Infinite		30,00 €

Offre groupée de services Co-Équipage 2 pour le co-titulaire du compte de 2,90 € à 22,20 € par mois selon la carte choisie

Produits et services optionnels

Cotisation mensuelle supplémentaire	HORIZON	ÉQUIPAGE 2
e-Carte Bleue	0,57 €	0,82 €
Crescendo (plus commercialisé)	0,42 €	0,78 €
Fructi-Facilités Jeune	0,52 €	
Fructi-Budget 2 (selon l'option choisie)		3,59 € ou 6,71 €

(1) Sous réserve des exceptions prévues dans les Conditions Générales de Fonctionnement des cartes - Contrat porteur carte Particuliers.

(2) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(3) Selon les conditions, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur.

(4) Ces deux réductions ne sont pas cumulables entre elles.

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

COMMISSION D'INTERVENTION

Par opération, dans la limite d'un plafond de 80,00 € par mois 4T 8,00 €

DÉFINITION

Somme perçue par l'établissement pour l'intervention en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier.

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- Frais par saisie administrative à tiers détenteur⁽¹⁾ 4T 10 % du montant de la créance (dans la limite d'un plafond de 100,00 €)
- Frais par saisie-attribution/Frais par saisie conservatoire 104,00 €
- Pension alimentaire: ouverture de dossier 138,95 €
- Frais de lettre(s) d'information pour compte débiteur non autorisé 8,00 €

À SAVOIR La lettre d'information pour compte débiteur non autorisé est adressée au(x) titulaire(s) d'un compte qui présente une situation débitrice irrégulière pour au moins l'une des raisons suivantes :

- Le client ne dispose d'aucune autorisation de découvert,
- Son autorisation de découvert est utilisée pendant plus de 30 jours consécutifs,
- Le montant du solde débiteur dépasse l'autorisation de découvert accordée.

Le constat d'une telle situation déclenche, par titulaire, l'envoi d'un courrier d'information de la situation débitrice irrégulière de son compte lui demandant de la régulariser et éventuellement, un 2^{ème} courrier si le solde du compte n'est pas redevenu créditeur dans des délais raisonnables. Il peut y avoir plusieurs situations débitrices irrégulières dans un même mois donnant lieu, pour chacune, à l'envoi de ces courriers.

INCIDENTS DE PAIEMENT

INCIDENTS LIÉS AUX CHÈQUES

Rejet de chèque

- Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision (maximum 1 par jour)⁽²⁾ 8,00 €
 - Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision⁽³⁾
 - > chèque inférieur ou égal à 50 € 22,00 €/rejet
 - > chèque supérieur à 50 € 42,00 €/rejet
- Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : **Forfait chq rejeté**

DÉFINITION

Rejet de chèque : le forfait de frais de rejet d'un chèque comprend les frais de lettre d'information préalable pour chèque émis sans provision, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non-paiement, le blocage de la provision pour régularisation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire.

- Frais pour chèque remis et retourné pour motif autre que sans provision 18,70 €
- Traitement manuel d'une remise de chèque sur compte clos ou avec un numéro de compte erroné 8,00 €
- Frais pour chèque émis en période d'interdiction bancaire 38,45 €

(1) Ces frais ne sont pas soumis à TVA.

(2) En cas de paiement du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont facturés en complément de la commission d'intervention. En cas de rejet du chèque, les frais de lettre d'information préalable sont inclus dans le forfait de frais de rejet.

(3) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification ci-dessus).

Rejet de prélèvement

- Frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision⁽¹⁾⁽³⁾
 - > prélèvement inférieur à 20 €
 - > prélèvement supérieur ou égal à 20 €
- Montant de l'opération
12,00 €/rejet
- Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : **frais prlv imp**

À SAVOIR Les frais de rejet de prélèvement incluent les frais de lettre d'information préalable pour prélèvement sans provision, les frais de lettre d'information sur le refus d'exécution d'opérations de paiement et tous les autres frais perçus par la banque à l'exception de la commission d'intervention qui est prélevée séparément.

Les frais de rejet ainsi que la commission d'intervention liée à cet incident ne sont pas facturés si la banque est en mesure d'identifier qu'il s'agit d'une représentation d'un prélèvement déjà rejeté pour défaut de provision. À défaut, ces frais (incluant frais de rejet et commission d'intervention) seront remboursés par la banque sur demande du client apportant la preuve de cette représentation par tout moyen.

Rejet de virement

- Frais de rejet de virement occasionnel ou de TIPSEPA pour défaut de provision⁽²⁾⁽³⁾
 - > montant de l'opération inférieur à 20 €
 - > montant de l'opération supérieur ou égal à 20 €
 - Frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision⁽²⁾⁽²⁾
 - > montant de l'opération inférieur à 20 €
 - > montant de l'opération supérieur ou égal à 20 €
- Montant de l'opération
12,00 €/rejet
- Montant de l'opération
12,00 €/rejet

INCIDENTS LIÉS AUX CARTES

- Frais d'opposition (blocage) de la carte par le titulaire pour perte, vol ou usage frauduleux ou par la banque pour usage abusif 4T **Gratuit**
- Frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire (pour motif usage abusif) 45,00 €

PLAFONNEMENTS SPÉCIFIQUES

- Plafonnement global des frais d'incidents de paiement et d'irrégularités de fonctionnement⁽³⁾ du compte applicable aux clients majeurs identifiés comme fragiles financièrement au sens des dispositions de l'article R.312-4-3 du code monétaire et financier 4T Plafonnement à 25,00 €/mois
- Plafonnement global des frais d'incidents de paiement et d'irrégularités de fonctionnement⁽³⁾ du compte applicable aux clients mineurs identifiés comme fragiles financièrement au sens des dispositions de l'article R.312-4-3 du code monétaire et financier Plafonnement à 16,50 €/mois

(1) Quelle que soit la devise, la provenance et la destination de l'opération.

(2) Ces frais n'intègrent pas la commission d'intervention. Elle sera facturée séparément (voir définition et tarification page 20).

(3) Frais concernés : les commissions d'intervention, les frais de lettre d'information préalable pour chèque sans provision, les frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé, le forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision, les frais de rejet de prélèvement pour défaut de provision, les frais de non-exécution de virement permanent pour défaut de provision, les frais suite à notification signalée par la Banque de France d'une interdiction d'émettre des chèques, les frais pour déclaration à la Banque de France d'une décision de retrait de carte bancaire, les frais d'opposition (blocage) de la carte par la Banque.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Après étude de votre dossier par la Banque Populaire et sous réserve de son acceptation

DÉCOUVERTS ET AUTORISATIONS DE DÉCOUVERT⁽¹⁾

- **Minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs⁽²⁾** 3,00 € / trimestre

AUTORISATION DE DÉCOUVERT

- **Autorisation de découvert permanente**
 - > Intérêts débiteurs au taux de TBB PART⁽³⁾+ 9,50 points / an dans la limite du taux d'usure
 - > Frais de gestion 25,50 €/an

Sur l'extrait de compte, le libellé utilisé est : **frais auto découvert**

Pour exemple : pour une utilisation du découvert de 1 000 € au taux débiteur de 17,50 % pendant une durée de 30 jours consécutifs, le TAEG⁽⁴⁾ ressort à 21,99 %. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de compte.

- **Autorisation de découvert ponctuelle**
 - > Intérêts débiteurs au taux de TBB PART⁽³⁾+ 9,50 points / an, dans la limite du taux d'usure
 - > Frais de gestion **Gratuit**

Pour exemple : pour une utilisation du découvert de 1000 € au taux débiteur de 17,50 % pendant une durée de 30 jours consécutifs, le TAEG⁽⁴⁾ ressort à 18,68 %. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de comptes.

 **DÉFINITION : Agios (ou intérêts débiteurs)**

DÉCOUVERT

- **Découvert non autorisé**
 - > Intérêts débiteurs au taux de TBB PART⁽³⁾+ 12,00 points/an dans la limite du taux d'usure

Pour exemple : pour un dépassement d'un montant de 1000 € au taux débiteur de 20% pendant une durée de 30 jours consécutifs, le TAEG⁽⁴⁾ ressort à 21,55 %. Le TAEG réel, fonction de votre utilisation, sera indiqué sur vos relevés de comptes.

 **DÉFINITION : TAEG**

CRÉDITS À LA CONSOMMATION

- **Crédit renouvelable**
 - > **Facelia⁽⁵⁾** Le crédit renouvelable Facelia est un produit de BPCE Financement qui en fixe les conditions tarifaires

 **À SAVOIR** Le crédit renouvelable peut être souscrit indépendamment de la carte de crédit.

(1) Accessible à partir de 18 ans et sous réserve de l'acceptation de la Banque.

(2) Non compris dans le TAEG, le minimum forfaitaire d'intérêts débiteurs s'applique pour tous les découverts autorisés ou non autorisés (à l'exception des comptes rattachés à la gamme Confort et Premium des forfaits Cristal et Pack Famille), si le solde moyen débiteur du compte est inférieur à 400 € en moyenne journalière calculée entre deux arrêts de comptes trimestriels.

(3) Taux de Base Bancaire Particulier de la Banque Populaire Val de France : 8% au 01/09/2025.

(4) TAEG (Taux Annuel Effectif Global) indicatif annuel calculé conformément à l'annexe à l'article R314-3 du code de la consommation, dans la limite du taux d'usure en vigueur, publié chaque trimestre par la Banque De France, est disponible sur le site www.banque-france.fr (coût de connexion selon votre opérateur).

(5) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par BPCE Financement et après expiration du délai légal de rétractation. Carte non commercialisée auprès des mineurs.

- **Prêt personnel**
 - > taux débiteur Nous consulter
 - > frais de dossier (en % du montant emprunté) 1,00 %
 - minimum 80,00 €
- **Crédit Étudiant, Crédit Apprentis, Crédit Permis à 1 € par jour, Éco-prêt à taux zéro (éco-PTZ)**
 - > taux débiteur Nous consulter
 - > frais de dossier **Gratuit**
- **Avance sur bourse allouée par le CROUS** Nous consulter
- **Location avec Option d'Achat⁽¹⁾** Nous consulter

CRÉDITS IMMOBILIERS⁽²⁾

- **Taux débiteur** Nous consulter
- **Prêt immobilier**
 - > Frais de dossier (en % du montant emprunté) 1,00 %
- **Prêt à l'Accession Sociale (PAS)**
 - > Frais de dossier (en % du montant emprunté) 1,00 %
 - Maximum 500,00 €
- **Prêt à taux zéro**
 - > Frais de dossier **Gratuit**
- **Prêt Épargne logement**
 - > Frais de dossier **Gratuit**
- **Prêt Prévoir ou Prévoir+**
 - > Frais de dossier 60,00 €
- **Prêt Viager Hypothécaire⁽³⁾**
 - Le prêt viager hypothécaire est un produit du Crédit Foncier de France qui en fixe les conditions tarifaires
 - Nous consulter

CAUTIONS BANCAIRES

- **Commission d'engagement** 2,60 % l'an du montant de l'engagement, prélevée mensuellement avec un minimum de 3 €
- **Frais de caution de loyer** 49,00 €
- **Frais d'acte selon modèle banque** 118,60 €
- **Frais d'acte personnalisé** 172,70 €
- **Mise en jeu de la caution ou de garantie** 56,20 €

ASSURANCE

- **Assurance emprunteur** Nous consulter
 - Le coût de l'assurance emprunteur(s) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de son état de santé et de la durée du crédit⁽²⁾.
- **Frais d'étude pour délégation d'assurance emprunteur** **Gratuit**

(1) La Location avec Option d'Achat est un produit de BPCE Lease.

(2) Sous réserve d'acceptation de votre dossier par la Banque Populaire Val de France, prêteur. Pour le financement d'une opération relevant des articles L 313-1 et suivants du Code de la consommation (crédit immobilier), l'emprunteur dispose d'un délai de réflexion de dix jours avant d'accepter l'offre de crédit. La réalisation de la vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'est pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

(3) Accessibilité à partir de 60 ans et sous réserve d'acceptation par le prêteur.

GARANTIES ET PRESTATIONS DIVERSES

FRAIS DE GARANTIES

(hors frais d'enregistrement de greffe ou notaire, droits, impôts et taxes)	CRÉDIT	
	IMMOBILIER	À LA CONSOMMATION
Frais de prise de garantie		
> Caution Compagnie Européenne de Garanties et Cautions - CEGC (SACCEF)	Nous consulter	Nous consulter
> Caution CASDEN*	Gratuit	Gratuit
> Gage sur véhicule	–	80,00 €
> Nantissement de compte titres financiers ou de compte épargne monétaire	170,00 €	170,00 €
> Délégation ou nantissement de contrat d'assurance-vie	170,00 €	170,00 €
Frais de levée de garantie		
> Mainlevée de garantie	75,00 €	75,00 €
Modification de garantie sur un prêt en cours hors substitution assurance emprunteur (hors édition d'avenant au contrat de prêt)	75,75 €	
Inscription ou mainlevée de nantissement de parts de SCI	de 20,16 € à 120,55 € selon le montant de la créance ⁽¹⁾	
> Formalités d'inscription au greffe (répercu des frais pris par le greffe)		

* Caution CASDEN sous réserve d'éligibilité et d'acceptation de votre dossier.

AUTRES PRESTATIONS

	CRÉDIT		
	IMMOBILIER	À LA CONSOMMATION	
	VIA APPLI	EN AGENCE	
Information annuelle des cautions		Gratuit ^{4T}	Gratuit ^{4T}
Décompte de remboursement anticipé de prêt		Gratuit ^{4T}	Gratuit ^{4T}
Rédaction de tableau d'amortissement (hors demande de remboursement anticipé effectif)	13,50 €	33,10 €	
Rédaction d'un avenant de contrat de prêt (hors substitution assurance emprunteur et hors changement de taux)		1% sur le capital restant du 500,00 € à 900,00 €	–
Frais de modification du compte de prélèvement vers un autre compte Banque Populaire Val de France	13,50 €	28,70 €	28,70 €
Frais de modification de la date de prélèvement des échéances	13,50 €	28,70 €	28,70 €
Régularisation d'un prélèvement relatif à une échéance de prêt impayé		40,60 €	40,60 €

(1) Tarifs en vigueur au 01/01/2025 susceptibles de variation.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Outre les frais et tarifs mentionnés ci-dessous, le CLIENT est redevable de façon générale de tous frais, honoraires, impôts et taxes occasionnés par l'ouverture, le fonctionnement, la clôture du compte ou par la souscription d'un produit ou service.

ÉPARGNE BANCAIRE⁽¹⁾

ÉPARGNE RÉGLEMENTÉE	ÉPARGNE LOGEMENT	AUTRES COMPTES
- Livret A - Livret de Développement Durable et Solidaire (LDDS) - Livret d'Épargne Populaire (LEP) - Livret Jeune	- Plan Épargne Logement (PEL) - Compte Épargne Logement (CEL)	- Compte à Terme - Comptes sur Livret
• Ouverture / Clôture d'un compte d'épargne ⁽²⁾		^{4T} Gratuit
• Ouverture / Clôture d'un compte à terme		Nous consulter
• Frais de tenue de compte d'épargne réglementée inactif ⁽³⁾		^{4T} Gratuit
• Frais de tenue de compte d'épargne non réglementée inactif ⁽³⁾ (compte inactif au sens de l'article L. 312-19 du code monétaire et financier)		^{4T} 30,00 €/an
• Frais de transfert d'un PEL, CEL ou PEP (Plan Épargne Populaire) vers un autre établissement		123,00 €
• Frais de transfert du LEP		Gratuit
• Transfert vers autre établissement du réseau Banque Populaire		Gratuit
• Crescendo		
Frais d'abonnement à une épargne automatique		12,20 €

PLACEMENTS FINANCIERS

La Banque Populaire Val de France, distributeur non indépendant, n'est pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec un ou plusieurs producteurs et n'est pas en mesure de fonder son analyse sur un nombre suffisant de produits et services sur le marché car elle travaille principalement avec des entreprises du Groupe BPCE. À ce titre, la Banque peut bénéficier de rétrocessions de la part de producteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. La Banque peut bénéficier des avantages non monétaires suivants : la formation des conseillers, la fourniture d'informations relatives aux instruments financiers, la participation à une conférence, la mise à disposition d'outils, etc. Ces avantages ont pour objectif notamment d'améliorer la qualité du service fourni au client.

FRAIS PONCTUELS

FRAIS PONCTUELS LIÉS AU SERVICE

• Frais d'ouverture d'un compte épargne ou Compte-Titres Ordinaire (CTO) / PEA / PEA-PME-ETI	^{4T} Gratuit
• Frais de clôture d'un compte épargne ou Compte-Titres Ordinaire (CTO) / PEA / PEA-PME-ETI	Gratuit
• Frais de transfert > CTO / PEA / PEA-PME-ETI vers un autre établissement du réseau Banque Populaire	Gratuit

(1) Sous réserve d'éligibilité.

(2) Hors compte à terme.

(3) Le montant des frais et commissions de toute nature prélevés annuellement sur un compte d'épargne non réglementé inactif (Compte sur Livret, Livret Premier Pas, Livret Fidélis) est plafonné par arrêté ministériel. Ce montant est débité dans la limite du plafond réglementaire de 30 € et sous réserve du solde disponible.

› CTO vers une autre banque		
- Titres cotés	15,00 € / ligne	
- Titres non-cotés	50,00 € / ligne	
› PEA / PEA-PME-ETI vers une autre banque [Dans la limite d'un plafond de 150 €] ⁽¹⁾	15,00 € / ligne	
- Titres cotés	50,00 € / ligne	
- Titres non-cotés		

🔍 **A SAVOIR** La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi. Il est à noter que les ETF (Exchange Traded Funds) sont achetés et vendus comme des opérations de bourse.

FRAIS DE TRANSACTION SUR LES OPÉRATIONS DE BOURSE⁽²⁾

COMPTES TITRES ORDINAIRES (CTO)

Ordre de bourse exécuté au comptant	PAR INTERNET	HORS INTERNET
Bourse Euronext (Paris, Bruxelles, Amsterdam)		
› Commission proportionnelle au montant de la transaction	0,50 %	1,20 %
Minimum de perception	8,00 €	20,00 €
Bourse Hors Euronext (bourses étrangères)		
› Commission proportionnelle au montant de la transaction	0,50 %	1,20 %
Minimum de perception	45,00 €	45,00 €

Ordre de bourse exécuté avec Service de Règlement Différé (SRD)	
› Commission de règlement différé	0,50 % + 18 €
› Frais de prorogation mensuels	0,90 %

Négociation de droits	
› Commission proportionnelle	1,50 %
Minimum de perception	4,00 €

Fiscalité étrangère (traitement de récupération de l'impôt afférent aux revenus perçus à l'international) Nous consulter

🔍 **A SAVOIR** Une Valeur Groupe est un instrument financier émis par une entité du groupe BPCE et considérée comme pouvant bénéficier d'une tarification attractive. Par exemple, les ETF et les OPC émis par le Groupe sont considérés comme des valeurs Groupe.

Souscription ou rachat Organismes de Placement Collectif (OPC) ⁽³⁾	PAR INTERNET	HORS INTERNET
› OPC valeurs du Groupe BPCE	Gratuit	
› OPC valeurs Hors Groupe BPCE	0,50 %	1,20 %
Minimum de perception	8,00 €	20,00 €

Rachat avant échéance de fond à formule Nous consulter
Rachat avant échéance de FCP garanti ou à promesse Nous consulter

Produits Structurés

Titres de Créance
› Obligation émise par Natixis CIB pour les Banques Populaires **Gratuit**

(1) Incluant les frais de clôture pris à l'occasion d'un transfert.

(2) Frais prélevés lors de l'exécution de l'ordre d'achat ou de vente de titres financiers cotés sur les marchés financiers.

(3) OPC = organisme de placement collectif (OPCVM, FIA). Les frais de souscription d'OPC s'ajoutent aux éventuels frais et commissions facturés par la société de gestion. Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

› Autres titres de créance Se référer au Document d'Information Clé (DIC)
Fonds à Formule Se référer au Document d'Information Clé (DIC)

PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS (PEA) ET PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS DÉDIÉ AUX PME (PEA-PME)

Ordre exécuté	PAR INTERNET	HORS INTERNET
› Commission proportionnelle au montant de la transaction	0,50 %	1,20 %
Souscription ou rachat Organismes de Placement Collectif (OPC) ⁽¹⁾	PAR INTERNET	HORS INTERNET
› OPC valeurs du Groupe BPCE	Gratuit	
› OPC valeurs Hors Groupe BPCE	0,50 %	1,20 %
› Rachat avant échéance de fond à formule	Nous consulter	
› Rachat avant échéance de FCP garanti ou à promesse	Nous consulter	
Inscription ou cession d'une valeur non cotée dans un PEA ou dans un PEA-PME	1,20% du montant de la transaction dans la limite d'un plafond de 153,00 €	
Inscription des dividendes d'une valeur cotée dans un PEA ou dans un PEA PME		45,00 €

FRAIS RÉCURRENTS

FRAIS RÉCURRENTS LIÉS AU SERVICE

🔍 **A SAVOIR** Les droits de garde (DDG) sont facturés trimestriellement pour chaque Compte-Titres Ordinaire (CTO) au titre du trimestre échu et calculés sur la base du portefeuille valorisé au dernier cours de bourse du trimestre civil précédent.

DROITS DE GARDE (FRAIS DE TENUE DE COMPTE)

COMPTE-TITRES ORDINAIRES (CTO)

PAR TRIMESTRE ET PAR COMPTE		
Valeurs du Groupe BPCE	Commission fixe par ligne Maximum	1,25 € 6,25 €
Autres valeurs	Commission proportionnelle Commission fixe par ligne	0,10 %
	Titres Bourse France Titres Bourse Étrangère Maximum	1,25 € 6,25 € 150,00 €

PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS (PEA) / PLAN D'ÉPARGNE EN ACTIONS DÉDIÉ AUX PME (PEA-PME)

PAR TRIMESTRE ET PAR COMPTE		
Valeurs du Groupe BPCE	Commission fixe par ligne Maximum	1,25 € 6,25 €
Autres valeurs	Commission proportionnelle Commission fixe par ligne	0,10 %
	Titres cotés Titres non cotés Maximum	1,25 € 6,25 € 150,00 €

(1) OPC = organisme de placement collectif (OPCVM, FIA). Les frais de souscription d'OPC s'ajoutent aux éventuels frais et commissions facturés par la société de gestion. Conformément à la réglementation en vigueur, pour obtenir des informations sur les coûts et charges liés aux produits et aux services financiers, le Client doit se reporter aux documents précontractuels ou aux documents réglementaires propres à chaque type d'opération ou instrument financier que la Banque remet ou tient à disposition du Client selon les cas.

À SAVOIR Prévu par la loi Pacte de 2019, le plafonnement des frais du PEA est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2020.

Les droits de garde au titre d'un PEA/ PEA-PME-ETI sont plafonnés à 0,4% de la valeur du plan. La majoration possible par ligne ou unité de compte, est plafonnée à 5 € pour les titres cotés et 25 € pour les titres non cotés.

- Frais de tenue et de gestion de compte titres, PEA ou PEA-PME-ETI inactifs Droits de garde⁽¹⁾

FRAIS RÉCURRENTS LIÉS AU PRODUIT

- Frais de gestion Se référer au Document d'Information Clé (DIC)

Tarifification applicable aux contrats d'assurance vie, aux contrats de capitalisation, au plan épargne retraite

Les frais relatifs aux différents contrats sont indiqués dans les bulletins d'adhésion, les notices remis aux clients ou les documents d'informations clés (DIC). Les établissements perçoivent une commission de distribution laquelle est également mentionnée dans les documents contractuels et réglementaires auxquels le client peut avoir accès.

Tarifification applicable au plan épargne avenir climat

- Frais max sur versement 1 %
- Frais de gestion sur encours 0,70 % / an
- Frais sur arbitrage 0 %

Pour les autres frais, veuillez vous référer aux conditions générales et aux DIC (documents d'informations clés).

TARIFICATION APPLICABLE À LA GESTION SOUS MANDAT DE VEGA IS (ACCESSIBLE À PARTIR DE 50 000 €)

Droit d'entrée et de sortie	Votre Banque Populaire perçoit des droits d'entrée sur des OPC hors groupe.
Commissions de mouvement	Votre Banque Populaire perçoit des commissions de mouvement.
Commissions de gestion rétrocédées par le gérant	80% des commissions de gestion perçues par le gérant sont rétrocédées à la Banque Populaire en tant que distributeur du mandat.
Droits de garde	Votre Banque Populaire perçoit des droits de garde.

Les commissions de mouvement désignent les frais perçus par le gérant ou des parties liées à l'occasion d'opérations d'achat ou de vente portant sur le portefeuille d'un mandat de gestion.

(1) Les frais et commissions prélevés annuellement ne peuvent être supérieurs aux droits de garde prélevés si le compte n'avait pas été considéré comme inactif.

GESTION SOUS MANDAT

- Contrat Privilage À partir de 0,50 % / an de l'encours géré
300,00 €
Minimum de perception annuel
- Autres contrats Nous consulter

PARTS SOCIALES

- Frais de souscription, détention, rachat de parts sociales quel que soit le support de détention **Gratuit**

À SAVOIR Les parts sociales sont des parts de capital de Banque Populaire. Détenir des parts sociales, c'est devenir sociétaire de votre Banque Populaire et donc être copropriétaire d'une fraction de l'entreprise. Cela confère deux grands droits : 1 voter en assemblée générale selon le principe « un homme, une voix » et 2. percevoir une rémunération sous forme d'un intérêt appelé dividende dont le montant est voté annuellement par l'assemblée générale.

OPÉRATIONS DIVERSES

- Relevé de portefeuille
 - > Mensuel 3,40 € / relevé
 - > Trimestriel **Gratuit**
- Édition et envoi de l'Imprimé Fiscal Unique annuel **Gratuit**
- Duplicata et envoi de l'Imprimé Fiscal Unique 19,45 €
- Augmentation de capital et opérations diverses sur titres **Gratuit**
- Règlement coupons et dividendes
 - > Valeur du groupe BPCE **Gratuit**
 - > Autre valeur française **Gratuit**
 - > Valeur internationale Minimum
1,50 %
1,50 €
- Opération sur titres : mise au nominatif pur 153,00 €
- Gérer votre patrimoine financier
 - > Relevé Impôt sur la fortune Immobilière 43,20 €

AUTRES SERVICES

- Hisséo **Gratuit**
Service de versements programmés pour investir sur les marchés financiers
- Transactions sur l'or Nous consulter
- Services de Gestion Privée : étude patrimoniale Nous consulter

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

Les offres d'assurance détaillées, ci-après, sont soumises à des conditions et exclusions (vous retrouverez toutes les informations utiles et les caractéristiques principales des offres dans les documents d'informations clés, la notice d'informations ou les conditions générales des contrats). N'hésitez pas à contacter votre conseiller pour toute information complémentaire. La Banque Populaire vous présente la gamme de produits d'assurance pour laquelle elle agit en qualité d'intermédiaire en assurances dûment enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 023 454. L'immatriculation Banque Populaire peut être contrôlée sur www.orias.fr.

VOUS ASSURER AINSI QUE VOS PROCHES

- **ASSUR-BP Santé⁽¹⁾** Nous consulter
 Contrat visant à contribuer à la prise en charge des frais de santé
- **Multirisque des Accidents de la Vie⁽¹⁾** Nous consulter
 Contrat de prévoyance qui assure une indemnisation en cas de décès ou d'accident de la vie privée et des services d'assistance pour aider l'assuré et ses proches dans les situations difficiles
- **Assurance obsèques⁽²⁾** Nous consulter
 Une solution pour anticiper le financement de vos obsèques et préserver vos proches
- **Autonomis⁽²⁾** Nous consulter
 Contrat d'assurance dépendance, prévoyant des prestations financières en cas de survenance de dépendance ainsi que des garanties d'assistance pour l'assuré et ses proches
- **Assurance Famille⁽²⁾** Nous consulter
 Contrat assurant financièrement l'assuré et sa famille contre les aléas de la vie et permettant de bénéficier d'une assistance pour soi et ses proches
- **Assurance Précaution⁽³⁾** Nous consulter
 Contrat de prévoyance : en cas de décès, remboursement de l'éventuel découvert du compte de dépôt et versement d'un capital à ses proches⁽⁴⁾

ASSURER VOS BIENS

- **Assurance Auto** Nous consulter
 Contrat qui couvre la responsabilité civile de l'assuré et qui lui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas de dommages corporels ou dommages matériels causés à son véhicule
- **Assurance 2 Roues⁽¹⁾** Nous consulter
 Contrat qui couvre la responsabilité civile de l'assuré et qui assure une indemnisation et des services d'assistance en cas de dommages corporels ou dommages matériels causés à son 2 roues
- **Assurance Habitation⁽¹⁾** Nous consulter
 Contrat permettant de couvrir l'assuré et ses proches ainsi que son logement en cas de sinistre couvert
- **VERISURE⁽²⁾** Nous consulter
 Contrat de prestation de services de télésurveillance

• Sécuri High Tech⁽¹⁾

Contrat pour assurer les appareils high-tech nomades (hors téléphones portables) de l'assuré, notamment en cas de bris accidentels ou de vol, en France ou à l'étranger

> Formule Solo

36,00 €

> Formule Famille

48,00 €

VOUS PROTÉGER AU QUOTIDIEN

- **Protection juridique⁽²⁾** Nous consulter
 Contrat qui apporte une assistance juridique à l'assuré et permet la prise en charge des frais nécessaires à sa défense en cas de litiges
- **Sérélia Téléassistance** Nous consulter
 Contrat d'assistance permettant de sécuriser les personnes âgées et/ou handicapées à leur domicile avec une plateforme téléphonique joignable 24h/24 et 7j/7. Selon l'urgence, le téléopérateur contacte un proche de la personne ou déclenche une intervention des secours
- **BP infos⁽³⁾** 9,80 € / an
 Contrat qui donne accès à des informations juridiques et pratiques par téléphone

ASSURER VOS MOYENS DE PAIEMENTS

- **Cotisation à une offre d'assurance perte ou vol des moyens de paiement Sécuriplus⁽⁴⁾**
 Assurance qui couvre les opérations frauduleuses en cas de perte ou de vol de vos moyens de paiement, vos papiers officiels et vos clés; et qui vous protège aussi en cas d'usurpation d'identité et assure votre téléphone mobile en cas de bris accidentel ou de vol. 29,95 € / an

OFFRES RETIRÉES DE LA COMMERCIALISATION

voir limites conditions et exclusions prévues aux conditions contractuelles en vigueur

- **Fructi-Budget 2⁽⁵⁾** Nous consulter
- **Fructi-Facilités jeunes⁽⁶⁾** 9,35 € / an
- **Fructi-Famille⁽⁶⁾** Nous consulter
- **Fructi-Facilités⁽⁵⁾** Nous consulter
- **Tisséa⁽⁶⁾** Nous consulter
- **ASSUR-BP AUTO⁽³⁾** Nous consulter
- **ASSUR-BP MOTO⁽³⁾** Nous consulter
- **ASSUR-BP CYCLO⁽³⁾** Nous consulter
- **ASSUR-BP Habitat⁽³⁾** Nous consulter
- **ASSUR-BP Enfant⁽³⁾** 19,00 € / an
- **ASSUR-BP Horizon⁽³⁾** 54,00 € / an
- **Dédicace⁽⁵⁾** À partir de 37,45 € / an
- **Tranquil'habitat⁽⁷⁾** Nous consulter

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES, entreprise régie par le Code des assurances.

(2) Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCE, entreprise régie par le Code des assurances.

(3) Contrat de prévoyance assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

(4) Selon les conditions, limites et exclusions des engagements contractuels en vigueur. Si le compte de dépôt de référence est débiteur à la date du décès de l'adhérent, le(s) bénéficiaire(s) désigné(s) percevra(ont) le solde du capital garanti après paiement du découvert.

(1) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(2) Contrat assuré par Covea Protection Juridique, entreprise régie par le Code des assurances.

(3) Contrat assuré par BPCE IARD, entreprise régie par le Code des assurances.

(4) Contrat assuré par BPCE Assurances IARD et COVEA Protection Juridique, entreprises régies par le Code des assurances.

(5) Contrat assuré par BPCE Vie, entreprise régie par le Code des assurances.

(6) Contrat assuré par BPCE Vie. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES, entreprises régies par le code des assurances.

(7) Tranquil'habitat est un contrat assuré par IMA PROTECT. Les prestations d'assistance sont mises en œuvre par IMA ASSURANCES. Entreprises régies par le Code des assurances.

AUTRES PRESTATIONS ET SERVICES

FRAIS DE SUCCESSION

• Frais de traitement du dossier calculés en fonction du montant des encours et des typologies de produits détenus au jour du décès, hors assurance vie, à hauteur de 100 % des comptes individuels et 50 % des comptes joints.

- > Frais bancaires de succession pour le cas d'un mineur décédé **Gratuit**
- > Frais bancaires de succession dont le montant des avoirs⁽¹⁾ est inférieur à 5965 € **Gratuit**
- > Frais bancaires dans le cas d'une succession simple⁽²⁾ **Gratuit**

FRAIS APPLICABLES	TARIFS
Cas d'une succession simple dont le montant des avoirs est supérieur à 5965 € et en présence de produits d'épargne financière (CTO, PEA / PEA-PME-ETI)	1 % sur la totalité du montant des avoirs d'épargne financière du défunt (CTO, PEA / PEA-PME-ETI) plafonnés à 857 €
Cas d'une succession complexe ⁽³⁾	1 % sur la totalité des avoirs bancaires (y compris CTO, PEA / PEA-PME-ETI) plafonnés à 857 €

✳ **A SAVOIR** Le traitement bancaire d'une succession comprend différentes étapes dont quelques exemples ci-dessous :

- Enregistrement du décès et gestion du dossier,
- Protection, sécurisation et clôture des comptes du défunt,
- Production de(s) arrêté(s) de compte(s) au jour du décès,
- Relations avec les tiers gestionnaires de produits (assureurs, gestionnaire de valeurs mobilières, organismes de financement spécialisé...),
- Correspondance et échanges avec notaire, ayants-droits..., réponse aux sollicitations de l'administration fiscale.

DEMANDE DE DOCUMENTS

- Établissement d'attestations
 - > via application mobile **13,35 €**
 - > en agence **19,95 €**
- Désarchivage, photocopie et réédition de document(s)
 - > 1 document **19,95 €**
 - > au-delà de 2 documents **Minimum Nous consulter 39,90 €**
- Recherche non justifiée sur remise d'espèces en agence **19,95 €**
- Recherche non justifiée sur virement et prélèvement émis ou reçu (par virement ou prélèvement) **19,95 €**
- Recherche sur chèque remis à l'encaissement
 - > forfait copie remise de chèques (jusqu'à 3 chèques) **19,95 €**
 - > au-delà de 3 chèques **19,95 € + 1,00 €/chèque**
- Recherche sur chèque émis, par copie de chèque **19,95 €**
- Reconstitution de documents fiscaux **29,30 €**

(1) Montant des encours et des typologies de produits détenus par le défunt au jour du décès, hors assurance-vie, à hauteur de 100 % des comptes individuels et 50 % des comptes joints.

(2) En présence d'au moins un enfant ou de ses descendants avec un montant d'avoirs supérieur à 5965€ et en l'absence de facteur de complexité manifeste.

(3) Une succession est complexe lorsque : le défunt n'a aucun héritier au sens de l'article 734 du code civil ; un contrat de prêt immobilier souscrit par le défunt est en cours à la date du décès ; ou un plusieurs comptes du défunt à clôturer sont de nature professionnelle ; une ou des sûretés sont constituées sur un ou plusieurs comptes ou produits d'épargne à clôturer ; les opérations liées à la succession comportent un ou plusieurs éléments d'extranéité.

OPÉRATIONS INTERNATIONALES⁽¹⁾

COMPTES EN DEVISES

- Ouverture de compte **Gratuit**
- Frais de tenue de compte **26,65 € / trimestre**
- Clôture de compte **Gratuit**

CHANGE MANUEL

- Achat ou vente de devises⁽²⁾ **Nous consulter**
- Commission fixe pour toute commande de devises inférieure à la contre-valeur de 150 € **5,00 €**
- Commission fixe pour toute reprise de devises inférieure à la contre-valeur de 100 € **5,00 €**

✳ **A SAVOIR** Le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE⁽¹⁾

	Paiement	Retrait d'espèces
Dans l'EEE en euros En Roumanie en LEI roumaines En Suède en COURONNES suédoises Dans les pays et territoires dont la monnaie est le franc Pacifique, en franc Pacifique et en euros À Monaco, Andorre, Saint Marin et au Vatican en euros	Gratuit	Conditions identiques à un retrait en France
Dans l'EEE en devises Hors EEE	2,70 % du montant de la transaction	2,70 % du montant de la transaction + frais fixes de 3,50€

VIREMENTS NON SEPA

Toutes les conditions qui suivent s'étendent en frais partagés «SHARED»⁽³⁾

ÉMISSION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virement en € hors espace SEPA ou en devises (quel que soit le pays)

Virement occasionnel

- Virement non SEPA émis en euros ou en devises au cours de référence banque⁽⁴⁾ (ordre papier) **14,00 €**
- Virement vers un compte domicilié à la BCP⁽⁵⁾, en euros (ordre papier)
 - > ≤ 150 000 € **5,00 €**
 - > > 150 000 € **13,85 €**
- Commission de change sur les transferts en devises émis vers l'international à partir d'un compte tenu en euros supérieurs à la contre valeur de 100 €
 - Minimum **0,05 % 15,40 €**

RÉCEPTION D'UN VIREMENT NON SEPA

Virement en devises ou en provenance d'un pays hors espace SEPA

(1) Opérations en devises hors Euro ou impliquant un pays hors EEE (voir détails de la zone EEE en p.36).

(2) Sous réserve de disponibilité des fonds.

(3) SHARED : frais Banque Populaire Val de France à votre charge, les autres frais sont à la charge du bénéficiaire (obligatoire si le virement est émis vers un pays de l'EEE).

(4) Cours fixé une fois par jour par la banque regroupant les ordres d'achat et de vente. Ce cours ne peut pas être communiqué avant la transaction puisque traité après la confrontation des achats et ventes du jour

(5) BCP : Banque Populaire Centrale, au Maroc.

• Virement non SEPA en euros ou en devises au cours de référence banque ⁽¹⁾	14,00 €
• Commission de change sur les rapatriements en devises en provenance de l'international reçus sur un compte tenu en euros supérieurs à la contre valeur de 100 €	0,05 % 15,40 €
	Minimum
• Intervention/correction auprès de la banque étrangère	18,00 €
• Frais de retours de fonds ou recherche	20,00 € 50,00 €
> inférieur à 50,00 €	
> supérieur à 50,00 €	
• Correction suite à virement reçu sans IBAN ou IBAN incorrect	10,25 €

La commission de change est perçue à chaque opération de virement (émis ou reçu) en devises ou chèques (émis ou reçus) en devises nécessitant l'achat ou la vente des devises. La commission de change s'applique proportionnellement au montant de la transaction.

OPÉRATIONS PAR CHÈQUE

Toutes les conditions qui suivent s'entendent en frais partagés «SHARED»⁽²⁾

Chèque émis

• Règlement de chèque remis à l'encaissement dans une banque hors zone SEPA	36,40 €
-----------------------------------------------------------------------------	---------

FRAIS ADDITIONNELS

• Traitement urgent (date de valeur jour)	10,00 €
• Délivrance d'un acquit en France ou à l'international	10,00 €
• Intervention/correction auprès de la banque étrangère	18,00 €
• Frais de la banque étrangère (en cas de charges «OUR» ⁽³⁾)	Frais réels
• Frais de recherche sur opération	60,00 € Nous consulter
> jusqu'à 6 mois	
> au-delà de 6 mois	
	Minimum
• Frais de réédition de relevé de compte en devises	10,25 €/relevé

GARANTIES INTERNATIONALES

• Frais d'émission modèle standard	140,00 €
• Frais d'émission modèle imposé	190,00 €
• Commission d'engagement	Nous consulter
• Frais banques étrangères	Frais réels
• Frais de notification	0,10 % 100,00 €
	Minimum
• Frais d'avenant	75,00 €
• Mise en jeu de garantie	120,00 €
• Frais de main levée anticipée sur garantie	75,00 €
• Frais de message swift	18,00 €
• Frais de courrier	Frais réels

(1) Cours fixé une fois par jour par la banque regroupant les ordres d'achat et de vente. Ce cours ne peut pas être communiqué avant la transaction puisque traité après la confrontation des achats et ventes du jour.

(2) SHARED : frais Banque Populaire Val de France à votre charge, les autres frais sont à la charge du bénéficiaire (obligatoire si le virement est émis vers un pays de l'EEE).

(3) OUR : frais Banque Populaire Val de France et banque étrangère à votre charge.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE À TOUT MOMENT



Centre de relations clients AGENCE MULTIMÉDIA

> Pour toute demande d'information ou réalisation d'opérations bancaires courantes, des conseillers vous répondent du lundi au vendredi, de 9h à 18h, le samedi de 9h à 13h.

Depuis la France : **09 84 98 98 98** (appel non surtaxé, coût selon opérateur)

Depuis l'étranger : **+33 9 84 98 98 98** (appel non surtaxé, coût selon opérateur)

Email : **contact@bpvf.fr**



CYBERPLUS

> La consultation, la gestion de vos comptes et de vos opérations via internet, sur mobile, tablette et ordinateur.

24h/24 et 7j/7 : **www.banquepopulaire.fr/valdefrance**

(hors coût de connexion au site internet fixé par votre opérateur)



ASSURANCES AUTO, HABITATION ET PROFESSIONNELLE BANQUE POPULAIRE

> Pour toute demande d'information, de déclaration de sinistre et/ou d'assistance.

Depuis la France : **09 80 98 09 09** (appel non surtaxé, coût selon opérateur)

Depuis l'étranger : **+33 1 77 86 99 77** (appel non surtaxé, coût selon opérateur)

NOS PARTENAIRES / MENTIONS LÉGALES

Les crédits renouvelables sont des produits de BPCE Financement qui en fixe les conditions tarifaires disponibles auprès du Service Consommateurs de cette dernière.

BPCE Financement

SA au capital de 73 801 950 € • Siège social : 7 promenade Germaine Sablon 75013 Paris • SIREN 439 869 587 RCS Paris • Intermédiaire d'assurances immatriculation ORIAS n° 07 022 393.

La Location avec Option d'Achat est un produit de :

BPCE LEASE

SA à conseil d'administration au capital de 354 096 074 € • Établissement de Crédit Spécialisé • Siège social : 7 promenade Germaine Sablon 75013 Paris • SIREN 379 155 369 RCS Paris • N° TVA : FR 81 379 155 369 • Intermédiaire d'assurances immatriculation ORIAS n° 07 029 339.

BPCE Vie

SA au capital social de 161 469 776 € • Siège social : 7 promenade Germaine Sablon 75013 Paris • SIREN 349 004 341 RCS Paris • Entreprise régie par le Code des assurances.

IMA ASSURANCES

SA au capital de 157 000 000 € entièrement libéré • Siège social : 118 avenue de Paris, CS 40 000, 79033 Niort Cedex 9 • SIREN 481 511 632 RCS Niort • Entreprise régie par le Code des assurances.

CNP ASSURANCES

SA avec conseil d'administration, au capital social de 686 618 477 € entièrement libéré • Siège social : 4 promenade Cœur de Ville, 92130 Issy-les-Moulineaux • SIREN 341 737 062 RCS Paris • Entreprise régie par le Code des assurances.

BPCE Assurances IARD

SA au capital de 61 996 212 € - Siège social : 7 promenade Germaine Sablon 75013 Paris - SIREN 350 663 860 RCS Paris - Entreprise régie par le Code des assurances.

COVÉA PROTECTION JURIDIQUE

SA à conseil d'administration au capital de 88 077 090,60 € entièrement versé - Siège social : 160 rue Henri Champion 72045 Le Mans Cedex 2 - SIREN 442 935 227 RCS Le Mans - APE 6512 Z - Entreprise régie par le Code des assurances.

IMA PROTECT

une société du Groupe IMA (Inter Mutuelles Assistance), S.A.S.U. au capital de 1300 000 € - Siège social : 31 route de Gachet 44300 Nantes - SIREN 422 715 458 RCS Nantes - Autorisations CNAPS n° AUT-044-2116-06-14-20170351265 et AUT-049-2116-06-14-20170357207.

L'autorisation d'exercice ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Certification APPSAD de Service de Télésurveillance type P3 n° 170.01.31/192.05.31.

Certification délivrée par le CNPP - www.cnpp.com.

BPCE IARD

SA à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 50 000 000 € entièrement versé - Siège Social : Chaban 79180 Chauray - SIREN 401 380 472 RCS Niort - Adresse : Chauray, BP 8410, 79024 Niort Cedex 09 - Entreprise régie par le Code des Assurances.

VERISURE

SAS au capital social de 1 085 736 € - Siège social : 1 place du Général de Gaulle 92160 Antony - SIREN 345 006 027 RCS Nanterre.

Crédit Foncier de France (CFF)

SA au capital de 1 331 400 718,80 € - Siège social : 182 avenue de France 75013 Paris - SIREN 542 029 848 RCS Paris - N° de TVA intracommunautaire FR 83 542 029 848.

RÉFÉRENCES EUROPÉENNES

- **EEE (Espace Economique Européen)**, composé des pays de l'Union Européenne cités ci-dessous ainsi que de l'Islande, du Liechtenstein et de la Norvège : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède, République tchèque.
- **Espace SEPA** (Single Euro Payments Area) : Espace unique de paiements en euros, composé des pays suivants : Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, l'État de la Cité du Vatican, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Gibraltar, Grèce, Guernesey, Hongrie, Île de Man, Irlande, Islande, Italie, Jersey, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Monaco, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Roumanie, Royaume-Uni, Saint-Marin, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, République tchèque.
- **Zone EURO** : composée des pays suivants : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie (à compter du 1^{er} janvier 2026), Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Lituanie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.

RÉSoudre UN LITIGE

VOTRE BANQUE POPULAIRE : VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ

Nous veillons à vous apporter en permanence, la meilleure qualité de service, de conseil et d'écoute.

> En cas d'insatisfaction ou de désaccord, **votre conseiller et le directeur de votre agence/e-agence sont les premiers interlocuteurs pour répondre à votre réclamation. Vous retrouverez directement les coordonnées de vos interlocuteurs en agence sur votre extrait de compte ou en vous connectant à votre espace personnalisé Cyberplus.**

> Si la réponse ou solution qui vous a été apportée ne vous convient pas, vous pouvez transmettre votre réclamation au **Service Satisfaction Clientèle.**

PAR INTERNET	PAR COURRIER
www.banquepopulaire.fr/valdefrance rubrique « Réclamations »	Banque Populaire Val de France Service Satisfaction Clientèle 2 avenue de Milan 37924 Tours Cedex 9

Nous nous engageons à accuser réception de votre réclamation sous 10 jours ouvrables à compter de sa date d'envoi, sauf si la réponse peut être apportée dans ce délai. Si une analyse plus approfondie de votre dossier est nécessaire, nous nous engageons à vous apporter une réponse dans un délai qui n'excèdera pas 2 mois (à compter de la date d'envoi de votre réclamation).

Concernant les réclamations liées aux services de paiement (carte bancaire, virement, prélèvement...), nous vous répondrons dans les 15 jours ouvrables à compter de la réception de votre réclamation. Cependant, si un délai supplémentaire est nécessaire pour vous répondre, nous vous adresserons une réponse d'attente motivant ce délai et précisant la date ultime de notre réponse. En tout état de cause, vous recevrez une réponse définitive au plus tard 35 jours ouvrables suivant la réception de votre réclamation.

Si votre réclamation porte sur l'exécution d'un contrat d'assurance et non sa commercialisation, vous pouvez écrire au service en charge des réclamations de votre assureur dont vous trouverez les coordonnées sur le site : assurances.groupebpce.com, rubrique « réclamation-et-médiation ».

VOTRE RECOURS EN MÉDIATION


À défaut de solution vous satisfaisant, ou en l'absence de réponse dans les délais indiqués ci-dessus, vous pouvez saisir gratuitement le médiateur compétent, dans le délai d'un an à compter de votre réclamation auprès de votre Banque Populaire sans préjudice des autres voies d'actions légales dont vous disposez.

Le médiateur de la consommation⁽¹⁾ pour les litiges liés à la souscription d'un produit ou service bancaire (hors produits financiers) et/ou à la commercialisation d'un produit d'assurance.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
https://www.mediateur-fnbp.fr/	Médiateur de la consommation auprès de la Fédération Nationale des Banques Populaires 20-22 rue Rubens 75013 Paris

(1) Le médiateur de la consommation est le médiateur qui a reçu l'agrément de la CECMC. Pour en savoir plus sur la médiation de la consommation : www.economie.gouv.fr/mediation-conso.

Le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers pour les litiges sur les services et placements financiers -hors assurance-vie- (CTO, PEA, obligations, actions, OPC...), l'information des investisseurs, l'exécution des ordres (délais, contenu), les problèmes de tenue des comptes titres, etc.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
<p>De préférence par Internet, via le formulaire électronique disponible sur le site internet amf-france.org/fr/le-mediateur bouton « Saisir le médiateur » ou en scannant le QR-Code :</p> 	<p>Médiateur de l'AMF Autorité des Marchés Financiers 17 Place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02</p>

Le médiateur de l'assurance pour les litiges portant exclusivement sur l'exécution d'un contrat d'assurance, si vous restez mécontent de la décision de l'assureur malgré ses efforts pour vous satisfaire.

PAR INTERNET	PAR COURRIER
<p>https://www.mediation-assurance.org</p>	<p>La Médiation de l'Assurance TSA 50110 75441 Paris Cedex 09</p>

En cas de souscription par Internet, vous pouvez également déposer votre réclamation sur la plateforme européenne de règlement par voie extrajudiciaire des litiges en ligne qui orientera votre demande :
<https://consumer-redress.ec.europa.eu/index.fr>



Prenez rendez-vous avec votre conseiller
www.banquepopulaire.fr/valdefrance



Banque Populaire Val de France • Société anonyme coopérative de Banque Populaire à capital variable, régie par les articles L. 512-2 et suivants du Code monétaire et financier et l'ensemble des textes relatifs aux Banques Populaires et aux établissements de crédit • Siège social : 9 avenue Newton - 78180 Montigny-Le-Bretonneux. SIREN 549 800 373 RCS Versailles • Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 023 354 • Carte professionnelle "transactions sur immeubles et fonds de commerce" n°CPI 7801 2017 000 019 150 délivrée par la CCI Paris Île-de-France • Garant : Compagnie Européenne de Garanties et Cautions sise 59 avenue Pierre Mendès France 75013 Paris • Identifiant unique REP Emballages Ménagers et Papiers n° FR232581_01QHNQ (BPCE - SIRET 493 455 042).

Crédit photo : Shutterstock© • REF. : PPART0126 • Version : 09/2025 • Imprimé par Raynaud Imprimeurs (13 rue Johannes Gutenberg - Zone Industrielle - BP 13 - 79160 Coulonges-sur-l'Autize).